Interreg NEXT Italie – Tunisie | Cofinancé par l'Union Européenne | CLIMED

Projet CLIMED - Impacts du changement CLImatique sur l'habitat marin endémique dans les écosystèmes côtiers et insulaires MÉDiterranéens : compréhension et stratégies d'atténuation

D4.2.1. Canevas pour le manuel opérationnel des Activités Génératrices de Revenus (AGR)

Identification des AGR et des bénéficiaires en tenant compte des spécificités des territoires

Canevas pour le manuel opérationnel des Activités Génératrices de Revenus (AGR)

Sommaire

1.Introduction 2
1.1.1. Contexte du projet CLIMED 2
1.1.2. Objectifs du livrable D4.2.1 3
2.Critères d'identification des AGR 3
3.Potentiels d'AGR et outils de marketing territorial de l'AMP 4
4.Manuel opérationnel des AGR Kerkennah 5
5. Conclusions 8

1. Introduction

La mer Méditerranée est un hotspot de la biodiversité mondiale. Néanmoins, la vie telle que nous la connaissons est menacée. Aujourd'hui, la Méditerranée se réchauffe 20 % plus vite que le reste du monde. L'élévation du niveau de la mer pourrait dépasser 1 m d'ici 2100, affectant 1/3 de la population côtière. Sécheresses, inondations, désertification seront le schéma commun en Méditerranée. Le rationnement de l'eau et la pénurie alimentaire affecteront tout le monde. Les ressources marines diminueront de 10 à 30 % et l'acidification de l'eau entraînerait la mort massive d'espèces marines. La santé, le bien-être et la prospérité économique de l'humanité seront touchés et des déplacements humains et des migrations massives seront observés.

En Méditerranée centrale, la Tunisie et l'Italie sont considérées comme un modèle de forte bio-productivité et de biodiversité à histoire biogéographique particulière. Ils se partagent plusieurs ressources environnementales, économiques et culturelles pour qui les frontières territoriales n'ont jamais créé de barrières. Malheureusement, cette zone et tout particulièrement le sud de la Tunisie ainsi que la Sicile sont considérés comme des laboratoires vivants des impacts du changement climatique en mer Méditerranée.

1.1.1 Contexte du projet CLIMED

Les écosystèmes insulaires, très communs dans cette zone, sont très vulnérables à ces perturbations en raison de leur dépendance accrue à l'égard de la pêche et de leur capacité d'adaptation limitée. Ces effets négatifs sont ressentis au sein de l'Aire Marine Protégée (AMP) de Plemmirio en Sicile mais aussi au sein de la récente Aire Marine et Côtière Protégée (AMCP) des îlots nord de Kerkennah. Malgré l'importance de leur biodiversité et des paysages qu'elles abritent, ces milieux sont gravement touchés par l'élévation du niveau de la mer et la salinisation des terres. Ainsi, dans un contexte environnemental et socio-économique alarmant, la prise en compte des risques encourus par ces milieux constitue une urgence majeure et des mesures urgentes sont à entretenir pour réduire leurs causes et éviter les maladaptations climatiques. CLIMED vise à améliorer la résilience et la gouvernance adaptative au risque d'érosion côtière et marine au sein des AMCP de Plemmirio et de Kerkennah. Ceci ne peut se faire qu'en valorisant le rôle de conservation des AMCP en tant que solutions basées sur la nature et qu'en renforçant les capacités des communautés locales avec la mise en place de plan économique stratégique basé sur les actions communautaires. Le partage d'informations, de résultats de recherche et de bonnes pratiques peut devenir un instrument important pour les deux pays, en leur permettant de se renforcer mutuellement.

1.1.2 Objectifs du livrable D4.2.1

L'objectif du livrable D4.2.1 s'inscrit dans le cadre du Groupe de Tâche 4, dont la finalité est la valorisation de l'interface socio-économique : promouvoir les bénéfices environnementaux et économiques indirects par le biais d'activités alternatives génératrices de revenus et à faibles émissions de carbone. Ces actions sont considérées comme complémentaires aux plans de gestion des aires marines protégées afin de démontrer comment les aires protégées (AP) peuvent être gérées au mieux dans une optique de réduction des risques de catastrophes (RRC) et d'adaptation au changement climatique (ACC) : des études scientifiques aux bonnes pratiques, en passant par les cadres stratégiques (existants ou à mettre en place) qui permettent une gestion adéquate. Cela ne peut se faire qu'en renforçant les communautés déjà constituées d'usagers des AMP (par exemple Blue Plemmirio en Sicile), en partageant les protocoles d'utilisation des ressources de ces territoires protégés (effort de pêche, accès aux zones de loisirs, etc.) et en créant ou en renforçant le rôle de start-ups innovantes visant à protéger, conserver et valoriser les AMP. La spécificité du livrable final D4.2.1 consiste à identifier et à comprendre, au sein des deux aires marines protégées (AMP), italienne et tunisienne, quelles sont les opportunités de développement économique au profit des populations concernées par ces deux zones, grâce à une analyse détaillée des dynamiques socio-économiques et des plans de gestion correspondants.

2. Critères d'identification des AGR

Les AGR potentielles ont été sélectionnées en se basant sur l'idée d'un développement durable, dans lequel le phénomène de surtourisme ne se produirait pas, mais où le respect du contexte écologique et social soit assuré, et où il puisse y avoir une croissance harmonieuse et différenciée des activités dans les deux contextes, en gardant toujours à l'esprit que les domaines de compétence des deux AMP sont différents : uniquement la mer pour le Plemmirio, la côte et la mer pour les Kerkennah.

3. Potentiels d'AGR et outils de marketing territorial de l'AMP

Il s'agit d'une liste des AGR potentielles pour des AMP, à évaluer dans différents contextes afin d'en apprécier la faisabilité sociale et économique réelle.

Potentielles Activités Génératrices de Revenus (AGR) :

1) Birdwatching avec ornithologues internationaux
2) Cours de pêche en mer non invasive, visites guidées pêche traditionnelle (charfia) et dégustation de poissons locaux.
3) Snorkelling guidé dans des sentiers balisés au niveau des sites potentiels de l'AMCP (herbiers de posidonie tigrée
4) Tourisme sous-marine (tours photographiques et vidéo)
5) Circuit vélo balisé reliant sites naturels et villages
6) Volontariat marin scientifique international
7) Apiculture pilote avec formation d'autres apiculteurs (impact social)
8) Charte partenaire de l'AMP » plutôt qu'un label officiel. (Hébergement chez l'habitant avec potentiel "label AMP Kerkennah").
9) Label produit AMP et développement de partenariats avec restaurants et hôtels
10) Création d'un centre de visiteurs / Maison de l'AMP
11) Application mobile faune et flore de Kerkennah / lien avec des applications déjà existantes
12) Visites guidées pour découvrir : le métier de charpentiers de marine (construction navale traditionnelle); la construction de barques traditionnelles à voile ; réalisation des ateliers vivants
13) Route des savoir-faire vivants de Kerkennah : Pôle intégré de valorisation des savoir-faire, du patrimoine maritime et de l'écotourisme culturel (promotion de l'artisanat local)
14) Accorder en concession/gestion à des tiers certaines parties de territoires pour l'organisation d'événements ou la prestation de services (par exemple : création de campings, festivals, cultures).
15) Donner des licences sportives non polluantes (canoë, planche à voile, compétitions de natation en mer, accès payants etc.)
16) Identifier et développer des services potentiels liés aux activités portuaires
17) Mise en valeur des zones humides et prestation de services sur place (création d'aires de restauration pour les randonneurs, sensibilisation, activités de loisirs, accès payants…)

18) Bio-valorisation des ressources locales
19) Promotion de films et festivals liés à la mer et au développement durable
20) Valorisation de déchets marins comme matières premières
21) Replantation de palmeraies
22) Certifications de pêche durable pour se conformer aux normes internationales.

4. Manuel opérationnel des AGR Kerkennah

Le tableau suivant a été élaboré en concertation avec nos partenaires locaux tunisiens, après avoir discuté de la faisabilité des propositions présentées.

N°	Activité proposée	Décision recommandée	Conditions
1	Birdwatching avec des ornithologues internationaux	**À valider**	Former et rémunérer des guides locaux. Les experts internationaux interviendraient pour la formation, la promotion et des séjours spécialisés. Respecter les périodes de nidification.
2	Cours de pêche en mer non invasive. Visites de charfias (technique de pêche fixe et durable très ancienne, typique de la Tunisie) et dégustation de poissons locaux.	**À valider en priorité**	Associer pêcheurs, restauratrices et guides. Définir les capacités d'accueil, les règles de sécurité en mer et les conditions sanitaires de dégustation. Proposer des démonstrations encadrées par les pêcheurs, sans augmenter l'effort de pêche ni cibler les zones sensibles.
3	Snorkelling guidé dans des sentiers balisés au niveau des sites potentiels de l'AMCP (herbiers de posidonie tigrée)	**À valider**	Délimiter les parcours, limiter les groupes, former les guides et interdire tout ancrage ou prélèvement dans les herbiers.

4	Tours photographiques et vidéo sous-marins		Photographie en snorkelling ou en apnée. La plongée avec bouteilles nécessiterait une étude technique et réglementaire spécifique.
5	Circuit vélo reliant sites naturels et villages	**À valider**	Balisage léger, location de vélos, guides locaux, points de repos dans les villages et exclusion des habitats sensibles.
6	Volontariat marin scientifique international	**À tester sous forme pilote**	« Séjours participatifs de science citoyenne ». Prévoir encadrement scientifique, assurance, protocole de collecte et transparence sur l'utilisation des contributions.
7	Apiculture pilote et formation d'apiculteurs	**À tester sous forme pilote**	Vérifier les ressources mellifères, la disponibilité en eau, les conditions climatiques, la capacité écologique et les débouchés du miel.
8	Charte partenaire de l'AMP	**À valider sous conditions**	Rédaction d'une charte d'intentions et de règles communes pour adhérer au circuit économique de Kerkennah, puis création d'un label écologique pour les séjours chez l'habitant.
9	Label produit AMP et partenariats avec restaurants et hôtels	**À conserver comme outil de valorisation**	Élaborer un cahier des charges, une traçabilité, un dispositif de contrôle et une marque collective autorisée.
10	Centre de visiteurs ou Maison de l'AMP	**A Valider**	Ce projet sera mis en œuvre grâce au projet CLIMED
11	Application mobile sur la faune et la flore	**À conserver comme outil de communication**	Privilégier une plateforme légère, des QR codes ou l'intégration dans une application existante afin de limiter les coûts de maintenance.
12	Visites des charpentiers de marine et ateliers vivants	**À valider**	Rémunérer les artisans, limiter la taille des groupes, assurer la sécurité des visiteurs et proposer des ateliers pratiques payants.

13	Route des savoir-faire vivants de Kerkennah	**À valider comme produit touristique fédérateur**	Regrouper les activités 2, 5 et 13 avec l'artisanat, la gastronomie et les villages. Éviter la création immédiate d'une structure lourde. Production de vin local, (Peut être valorisé séparément dans un circuit agricole et patrimonial).
14	Concession de territoires pour campings, festivals et des manifestations culturelles	**À ne pas valider en l'état**	Étudier séparément chaque service et ne prévoir que des concessions précisément délimitées et compatibles avec le zonage de l'AMP.
15	Licences pour les activités sportives non polluantes	**À reformuler**	Développer des prestations locales de kayak, canoë, voile légère ou nage en mer. La délivrance des licences et autorisations reste du ressort des autorités compétentes.
16	Services liés aux activités portuaires	**À préciser avant validation**	Identifier des services concrets : collecte des déchets, récupération d'engins, réparation, entretien, sécurité ou accueil des visiteurs. Traiter cette activité avec les autorités portuaires.
17	Services touristiques et restauration dans les zones humides	**À valider partiellement**	Retenir les visites guidées, l'observation et la sensibilisation. Éviter les nouvelles constructions, la restauration et les accès payants dans les habitats sensibles.
18	Bio-valorisation des ressources locales	**À tester sous forme pilote mais**	Culture et commercialisation de plantes halophytes, (cultiver sur des parcelles contrôlées hors habitats naturels. Interdire la récolte commerciale des plantes sauvages dans les zones humides protégées). Cosmétiques à base ressources locales. (Nécessite approvisionnement durable, formulation, analyses sanitaires, conformité réglementaire et étude de marché. Aucun prélèvement incontrôlé dans l'AMP).
19	Films et festivals consacrés à la mer	**À conserver comme activité d'appui**	Peut créer des revenus ponctuels et promouvoir les autres AGR, mais ne constitue pas seule une activité économique permanente.

20	Valorisation des déchets marins comme matières premières	**À valider sous forme pilote**	Commencer par un flux précis, par exemple filets, cordages ou plastiques rigides, et identifier les produits, bénéficiaires et acheteurs avant l'investissement.
21	Replantation des palmeraies	**À conserver comme action structurante**	Ce n'est pas une AGR immédiate. Une pépinière locale, la production de plants et la valorisation durable des palmes pourraient toutefois générer des revenus.
22	Certification de pêche durable	**À conserver comme objectif de moyen terme**	Commencer par une charte locale, la traçabilité et l'organisation des pêcheurs. Une certification internationale exige des données scientifiques, des audits et des financements importants.

5. Conclusions

À la suite de la liste des propositions de nouvelles AGR présentées lors des tables rondes avec les partenaires concernés, il a été décidé de s'en tenir à ce qui précède et d'approfondir les différentes activités génératrices de revenus sous leurs aspects juridiques, économiques, sociaux et environnementaux, en tenant toujours compte de leur faisabilité. Le travail de mise en place de nouvelles AGR nécessite un processus de concertation avec les populations riveraines des AMP ainsi qu'avec les communes et institutions concernées. Nous estimons non seulement qu'il est nécessaire de s'engager dans cette voie, mais aussi que cela est possible, car la diversification économique permet d'offrir davantage d'opportunités d'emploi aux habitants de ces territoires et, par conséquent, de réduire le dépeuplement. Dans une optique de capitalisation du travail accompli, cette liste peut servir de base à de nouvelles réflexions dans le cadre d'autres AMP.